

Fabien Klopfenstein

Genève 1948-1966, la ville du plan Marais

visions pour une ville suburbaine

Enoncé théorique de master
Sous la direction d'Elena Cogato Lanza
Semestre de V P 2015

École polytechnique fédérale de Lausanne
Faculté de l'environnement naturel et construit
Section d'architecture



Prélude

« ENVIES »

« S'il y avait des appartements libres en suffisance et à des prix accessibles, dans quels quartiers voudriez-vous vivre? Posez la question autour de vous. On vous répondra le plus souvent: la vieille ville, le vieux Carouge, Plainpalais, les Eaux-Vives, voire Saint-Jean ou les Pâquis.¹ » Cet extrait de la brochure d'information du plan directeur cantonal de Genève montre que les modèles de la qualité de vie à Genève semblent se limiter aux quartiers anciens du centre de la ville.

Pourtant la grande majorité du territoire genevois montre un visage bien différent. Notamment une ville à l'ambiance particulière, intercalée entre les quartiers historiques et la couronne pavillonnaire. Ça commence par un changement de matérialité, les façades crépies percées de pierre laissent leur place à de larges grilles de béton au-dessus de vitrines abritant un café carrelé ou un stock de scooters. Il y a de la place pour se parquer, sur la chaussée c'est le ballet des camionnettes blanches. Le long de larges avenues plongées dans une verdure parfois luxuriante s'élèvent de hauts et larges immeubles. La vie y semble très pudique, un écureuil grimpe à une façade.

Les fenêtres réfléchissent le ciel ou les arbres, des loggias très profondes cachent tout signe extérieur de domesticité.

On traverse un parking et on aperçoit son reflet dans un hall d'entrée d'aspect bancaire ne donnant à voir que le vide de fauteuils d'un autre âge que côtoient quelques plantes grasses en pot.

En sortant d'un bus un autre paysage, une sensation d'ordre et de calme. D'ennui un peu. Dans le lointain, on aperçoit une forêt, un champ, une montagne.

Passant à travers une haie on entend une école sonner la fin des cours et on arrive dans un parc et c'est comme si l'on y avait juxtaposé plusieurs époques: une vieille maison de maître du XVIIIe, une école du XIXe, des immeubles du XXe et de jeunes mères à poussette du XXIe siècle.

Ces quartiers s'animent ponctuellement, au rythme des enfants, du travail, des dimanches.

La nuit tombe et les larges avenues commencent à s'encombrer, les voitures se rangent une à une sous le tapis de verdure et les fenêtres des cuisines s'illuminent de toutes les nuances de blanc et de jaune qu'offrent les ampoules économiques.

Tout cela, c'est la Genève suburbaine.

LA SUBURBANITÉ ET GENÈVE

À Genève peut-être plus qu'ailleurs, ceci est en fait le résultat d'un projet urbain qui commence à se développer au début du XXe et qui se réalise au début des années 50 à la faveur de la prospérité économique de l'après-guerre.

Depuis les années 1960, le discours sur le suburbain tenu par quelques figures emblématiques de la discipline architecturale sur ce que Frédéric Frank nomme les *nouveaux environnements urbains* révèle qu'une appréciation relativement négative laisse progressivement place à des approches variées qui témoignent d'un intérêt grandissant pour ces secteurs.

À partir des volontés abstraites qui ont présidé la constitution d'un appareil législatif, l'étude des visions des plans directeurs puis de leur concrétisation dans les réalisations des Trente Glorieuses nous allons en retracer l'histoire, en définir les règles afin d'en déceler les potentielles qualités.



Quartier de Florissant



Ensemble Rieu-Parc



La constitution de l'appareil législatif du département des travaux publics

ACTEURS

L'élaboration de ce projet de ville suburbaine commence par la constitution d'un appareil législatif; un bureau, des lois et des plans. Ils portent en chacun d'eux une vision particulière de la ville. Ces visions gagnent en complexité et volontarisme jusqu'à permettre la canalisation de l'initiative privée dans un dessein conçu selon des options spécifiques.

EMBOÎTEMENTS COHÉRENTS: LA VILLE, LES QUARTIERS, LES BÂTIMENTS

La prise en compte de la nécessité de travailler à une échelle débordant les compétences municipales s'est concrétisée par la mise en place du Bureau du plan d'extension qui dans un premier temps se servira de son pouvoir en matière de voirie pour gérer le développement de la ville par les alignements. La ceinture fauzyste constitue l'exemple de ce type de planification.

Au début du XXe siècle, l'apparition des problèmes modernes en matière d'urbanisme va conduire les planificateurs à une augmentation du pouvoir législatif de l'état en mettant en place une organisation de la ville par fonction, c'est le plan de zone de la LCI. Les «fonctions» identifiées et

prises en comptes sont les espaces verts et sites protégés, les voiries locales et internationales ainsi que les zones à bâtir urbaines, rurales et industrielles.

Dans ces zones, on cherchera à développer les quartiers en entités cohérentes grâce à la loi sur l'extension. Les concours organisés à Genève pendant la décennie 1920-1930 portants aussi bien pour la conception de cité-jardin que pour le rajeunissement du centre-ville permettent aux architectes et planificateurs de se confronter à cette échelle du *quartier*. À l'échelle des constructions, cette même LCI va permettre d'inscrire dans la loi les progrès réalisés en matière d'hygiène, d'habitabilité et de confort et faire naître une forme urbaine particulière à Genève.

PREMIERS PAS 1: RÈGLEMENT D'ALIGNEMENT

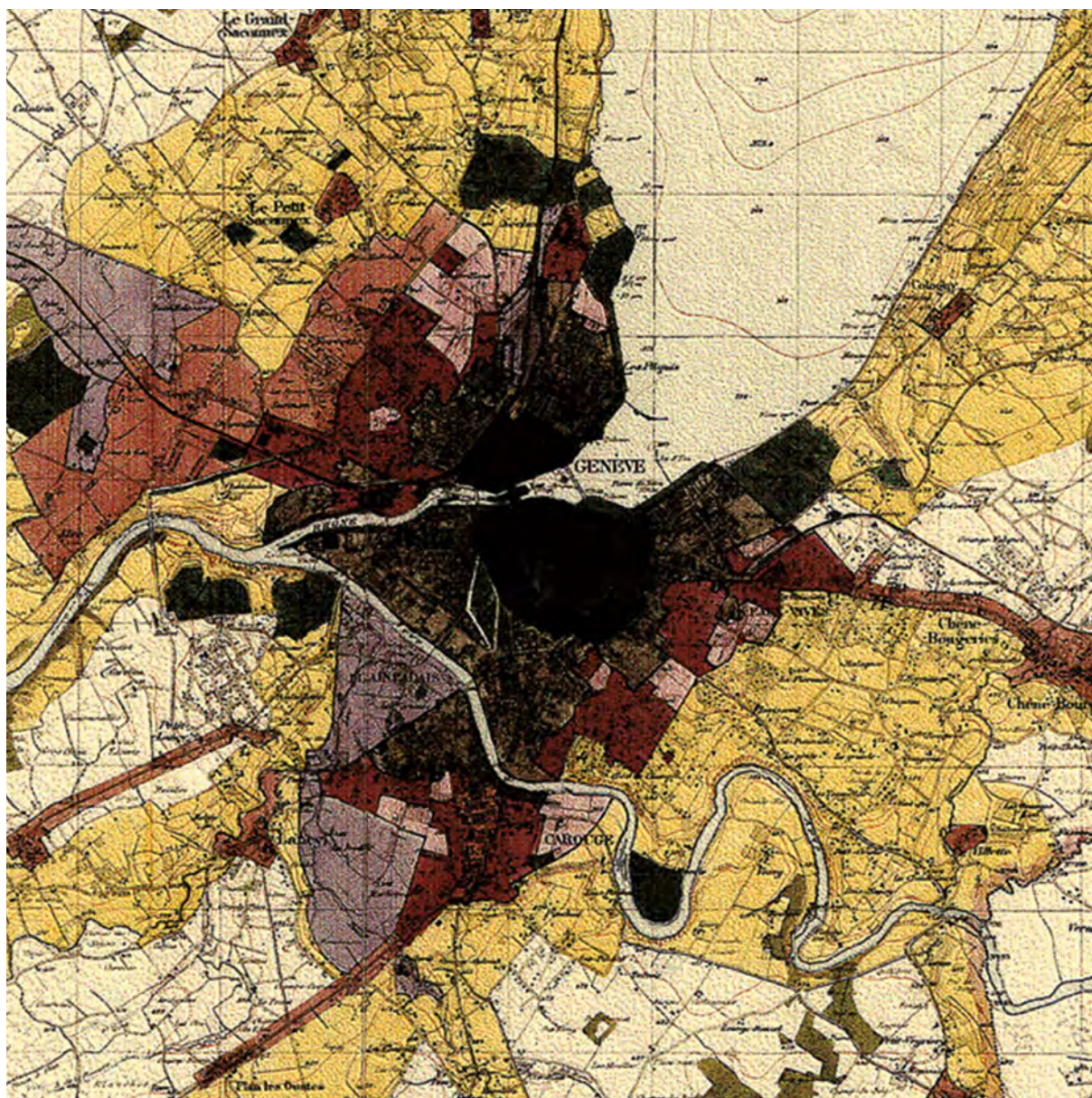
Jusqu'à la fin du XIXe siècle, le Conseiller d'État responsable des travaux publics agissait sur le développement de la ville en vertu de sa compétence en matière de projection des voies de communication. Celle-ci lui permet aussi de fixer l'implantation au sol des constructions privées qui bordaient ces voies de communication par l'intermédiaire de plan d'alignement. «Cette conception trouvait son expression dans la Loi sur les routes du 15 juin 1895.² »

PREMIERS PAS 2: PLAN D'EXTENSION

«Un premier plan d'extension fixant ces alignements et traçant les artères futures pour la ville et les communes suburbaines fut adopté en 1900.³ » Mais les édiles ne maîtrisent pas la temporalité de la construction, ainsi, le développement se fait au coup par coup en fonction des opportunités foncières le long des grandes voies de communication et les lignes de tram. Afin de lutter contre cette «expansion urbaine sauvage,⁴ » le Grand Conseil accepte de renforcer son arsenal planificateur et législatif.

VERS UN URBANISME DE PROJET 1: LE BUREAU DU PLAN

Le 28 mai 1919, le Grand Conseil crée le Bureau cantonal du plan d'extension rattaché au Département des travaux publics. M. Camille Martin, qui milite depuis longtemps pour sa mise en place prend la tête de cet ancêtre du Service cantonal d'urbanisme. Sous l'impulsion de Martin,⁵ l'état va se voir donner les moyens pour modeler l'ensemble de la ville selon l'idée émergente à Genève et en Suisse qu'un développement efficace et harmonieux de la cité ne peut se faire sans «coordonner les études d'urbanismes.⁶ »



un extrait du plan de zone de 1919

VERS UN URBANISME DE PROJET 3: LE PLAN DE ZONE

9 mars 1929, la loi sur les constructions et les installations diverses et son plan de zone sont adoptés. Pour Camille Martin, «avant de morceler le territoire pour fixer les limites des parcelles à bâtir, il est nécessaire de procéder à une première répartition des terrains, en se basant sur la destination qui leur sera donnée, c'est-à-dire en distinguant les espaces qui devront rester libres, de ceux qui pourront être couverts de constructions.⁸ »

Cette idée va se concrétiser par le Plan de zone. Ce plan constitue une nouvelle image du projet de la ville, plus abstrait que le plan d'extension il «oblige tout administrateur ou opérateur économique et immobilier à se confronter au territoire cantonal comme à un tout organique.⁹ »

VERS UN URBANISME DE PROJET 4: LA LCI

Accompagnant le plan de zone, la loi sur les constructions et les installations diverses permet de régler la problématique des autorisations de construire, mais définit aussi les rapports morphologiques que les futurs édifices pourront adopter par des «gabarits» selon «l'évolution des techniques et des conceptions de l'urbanisme.» Ces conceptions de la ville qu'il sous-tend vont se préciser en 1940 lors d'un remaniement dont le but est d'«assurer une transition plus normale entre les quartiers à constructions élevées du centre de la ville et les zones de résidence située à la périphérie [et] une augmentation des espaces libres.¹⁰ » Pourtant, la LCI n'est pas si contraignante en terme d'espacement des constructions et c'est bien le service d'urbanisme en collaboration avec les architectes locaux qui mettront au point les modèles qui vont se répandre sur le territoire.

SUCCESSIONS ET CONTINUITÉ

Camille Martin décède dans l'année 1928. Le 2 février 1929, Arnold Hoechel, ancien collaborateur de Hans Bernouilli et chef de bureau au Bureau lui succède jusqu'en mars 1931 où Bodmer est appelé à le remplacer jusqu'en 1948 et l'arrivée d'André Marais comme responsable de l'ancien bureau du plan devenu Service d'urbanisme. Ces changements de personnes n'impliquent pas de remise en cause du travail effectué jusque-là, les préconisations perdurent en mutant de protagoniste en protagoniste. Plusieurs fois, la parution d'un plan directeur correspond à l'arrivée D'un nouvel homme à la tête du Service qui s'en sert pour développer la ville et le plan directeur suivant.

Au-delà de l'inertie plus lourde des «réseaux techniques» par rapport aux «réseaux politiques¹¹ » qui peut justifier cette continuité on peut admettre une forme d'adhésion à un projet commun de la part des différents administrateurs, mais aussi de la population genevoise.

DES DESSINS À DESSEINS: LES PLANS DIRECTEURS

L'élaboration de plans directeurs va jalonner l'histoire de l'urbanisme à Genève. Ils constituent à la fois la traduction graphique du projet urbain du département des travaux publics et une interprétation spécifique des idées émergentes du débat architectural dans son ensemble. Novembre 1933, les socialistes obtiennent la majorité aux élections cantonales et Maurice Braillard devient conseiller d'État au département des travaux publics.

Il poursuit la politique de réformes visant à centraliser au sein du département la coordination des études d'urbanisme entamée par Camille Martin. Pour Braillard, la «capacité prévisionnelle des lois est intrinsèquement limitée» et nécessite l'élaboration d'une «étude d'ensemble tenant compte de la totalité des facteurs concourant au développement de la ville, à son équipement collectif.¹² »

Ce plan directeur est constitué de deux plans: le Plan directeur de la ville de Genève (1935) et du Plan de zones du canton (1936) à ne pas confondre avec le Plan de zone (1929) qu'il ne remplace pas. Premier plan directeur de Suisse, il n'a pas de valeur légale et il est à l'origine destiné à un usage interne au service d'urbanisme. Ce statut particulier lui donne de la souplesse dans son utilisation, car sa mise à jour ne nécessite pas de confrontation avec les instances politiques. De plus, il permet aux projeteurs de prendre une certaine distance vis-à-vis des législations en vigueur pour imaginer de nouvelles formes urbaines.

Les conditions économiques et politiques, c'est-à-dire la crise et le renversement du gouvernement socialiste, feront que les principes et les images contenus dans le premier plan directeur auront peu d'impact direct sur le développement de Genève si ce n'est, partiellement, à travers le second plan directeur.



assemblage des surfaces publiques du plan directeur et du plan d'aménagement urbain de 1936



Le rapport de 1948: Un plan directeur pour une Genève suburbaine

MÉTHODE

L'histoire du Rapport de 1948 commence le 20 avril 1945, lorsque le département des travaux publics, dont le Service de l'urbanisme est encore présidé par Bodmer, mandate une commission composée de cinq architectes, MM. Bommer, Bordigoni, Hoechel, Martin et Saugey, afin de «donner les directives pour l'aménagement et l'extension de la ville et du canton de Genève.¹³ »

La planification de la future Genève s'effectue par un inventaire des données existantes pour chaque sujet étudié: la partie «analytique» et une extrapolation de celles-ci sous la forme d'un projet: la partie «de synthèse». En 1948, on pouvait considérer le développement de la société comme plus lent que celui de l'environnement construit et cela se traduit par la confiance affichée des projeteurs dans la justesse de leurs propositions.

ÉCONOMIE, NATURE ET TRADITION

Les éléments constitutifs du territoire utiles à la planification de Genève sont sa destinée internationale, ses conditions physiques, sa démographie, ses circulations, la répartition de sa population, ses activités économiques, ses espaces libres, sa politique foncière, ses services et ses bâtiments publics. On cherche à réconcilier la modernité et la tradition.

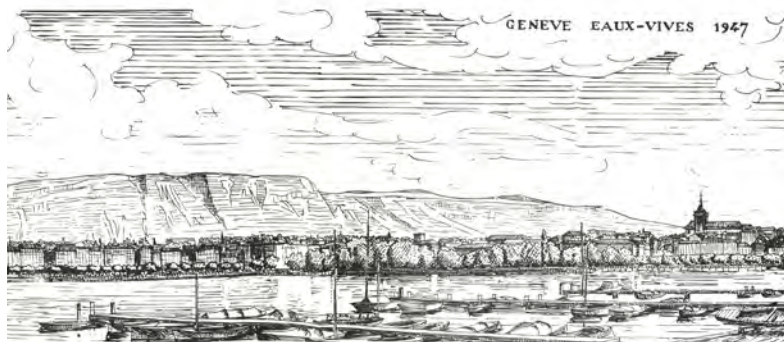
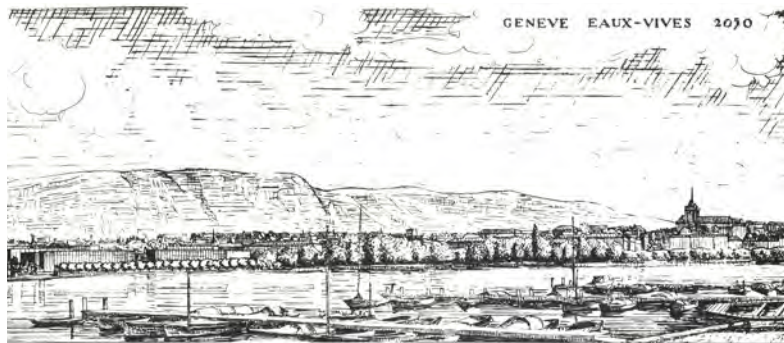
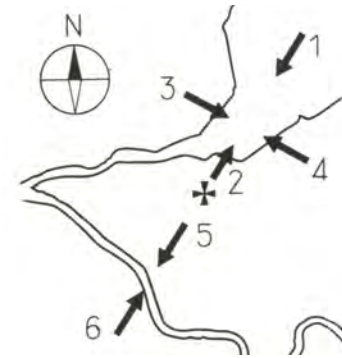
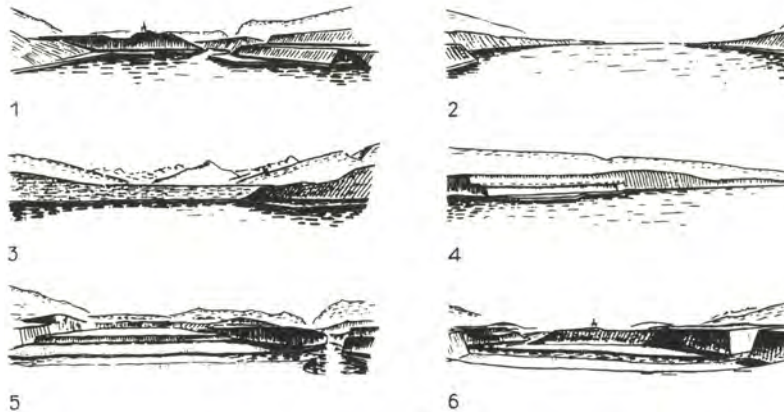
Le conseiller d'État au département des travaux publics Louis Casai préface le rapport de 1948. Député radical, à l'époque opposé au gouvernement socialiste de Léon Nicole, il rassure sur le caractère conservateur du projet de développement de la ville. Celui-ci ne sera pas «dicté par un urbanisme difficile et changeant, soumis trop souvent aux influences passagères,», mais «conforme aux traditions de son histoire», «bien adapté aux nécessités et aux activités de la vie économique de notre temps» et «respectant le caractère que la nature lui a donné.¹⁴ »

La conformité aux traditions historiques se traduit par un développement de la ville en maintenant les tracés actuels, la morphologie générale de la ville ainsi que sa structure sociale. On peut résumer le programme pour la vie économique par la poursuite de la tertiarisation des Rues Basses, l'aménagement de zones industrielles urbaines à Chatelaine, Vernier, Les Eaux-Vives, Chêne-Bourg et La Praille, ainsi que de deux zones industrielles exurbaines à La Plaine et à Peney, cette dernière étant liée à la fondation d'une ville nouvelle de 30'000 habitants et au déplacement du projet de port marchand prévu pour La Praille. Aujourd'hui, toutes ces zones existent à ces emplacements.

Le raccord de la Genève aux grands axes de circulation ferroviaires et routiers entre Paris, La Suisse, Milan, Lyon et la Méditerranée, déjà présent dans le premier plan directeur, constitue encore un thème important. Ceux-ci passent toujours à travers le cœur de la ville afin d'offrir l'agrément du spectacle des berges du Rhône aux automobilistes de transit et une accessibilité adéquate et propice aux affaires aux entreprises du centre.

Enfin, les caractères naturels à préserver sont en particulier «la colline de Genève [...] placée en travers de la vallée, en direction E.O.» prenant «vue du lac [...] l'aspect d'un éperon qui vient arrêter la nappe lacustre s'écoulant par l'étranglement où se place le pont de l'Ile [...] secret de la magnifique silhouette urbaine qu'admirent tous ceux qui arrivent à Genève par le bateau» en y limitant strictement, comme on le verra, la hauteur des immeubles. Il s'agit aussi de préserver l'arborisation des parcs et des propriétés patriciennes ainsi que la campagne genevoise dans son ensemble en restreignant développement extensif du tissu urbain de la ville.

ASPECTS SCHEMATIQUES DE LA TOPOGRAPHIE URBAINE DE GENEVE



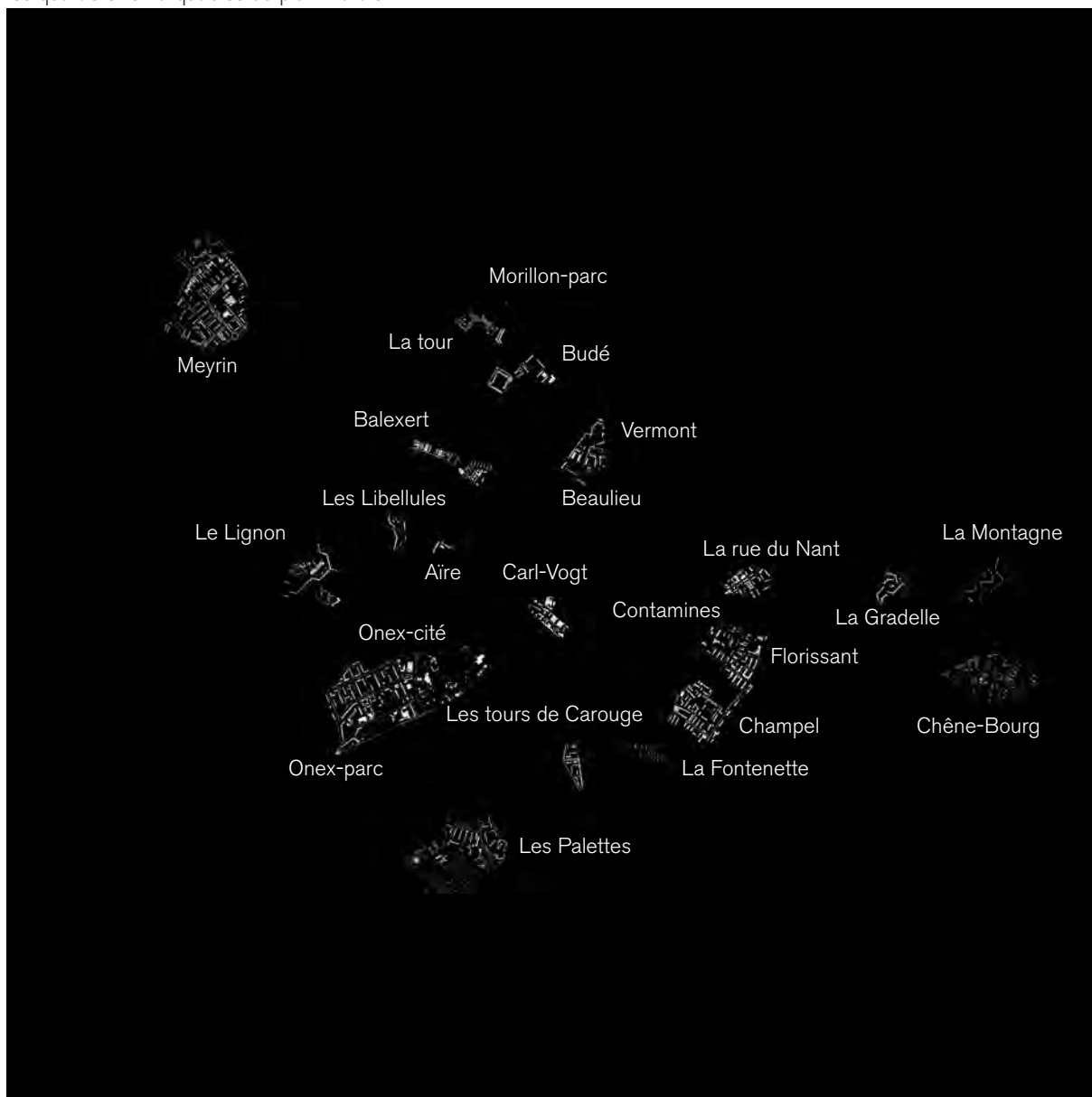
extraits du Rapport de 1948

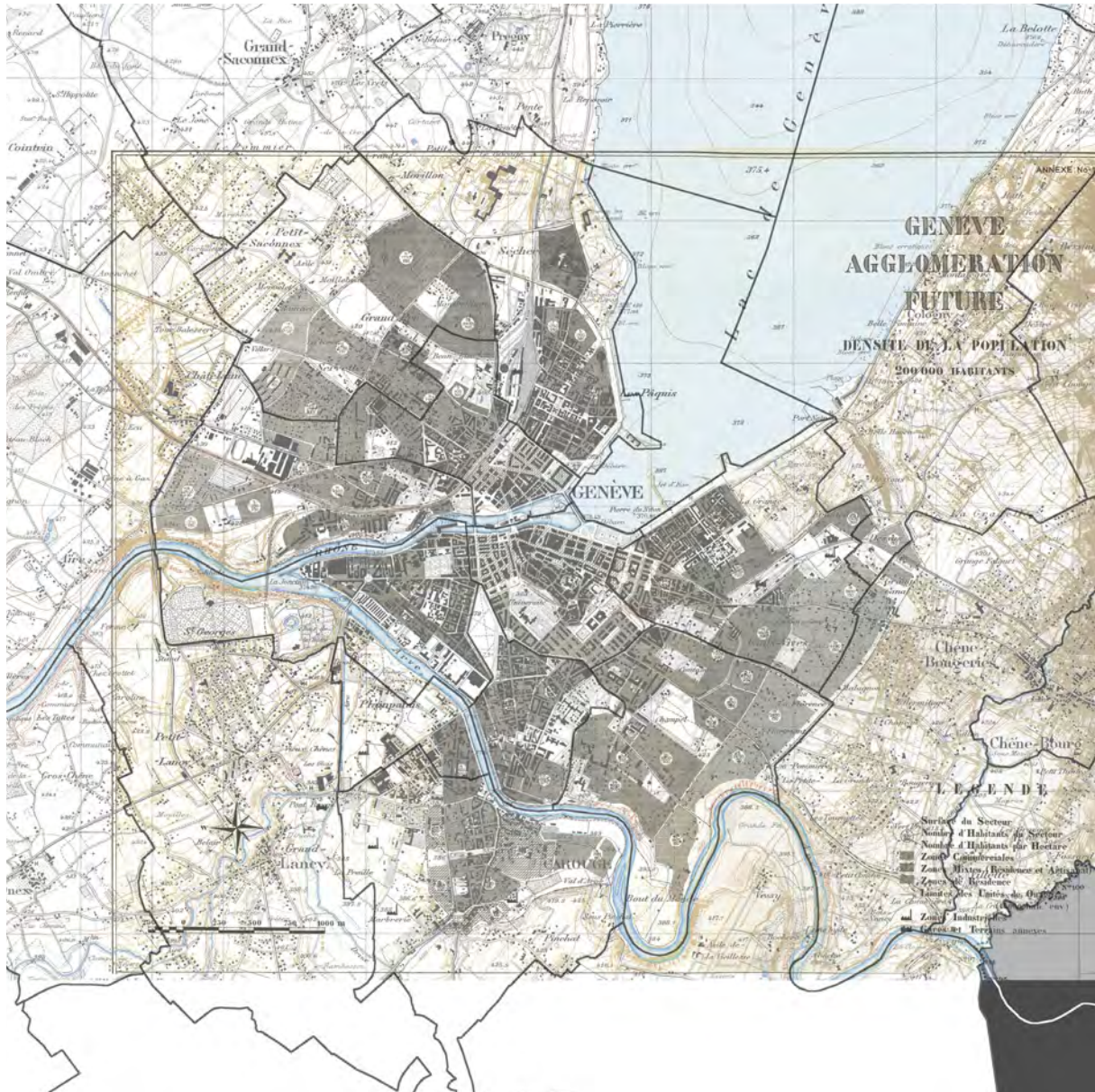
les constructions depuis 1940



réalisé d'après l'Atlas de la formation du paysage

les quartiers remarquables du plan Marais





report du plan de densité du Rapport de 1948 sur la carte Siegfried de 1948

LES QUARTIERS DE RÉSIDENCE

Les limites à l'extension de la ville sont fixées: au NE par le lac et les parcs, SO les coteaux de Lancy et de l'Arve. Du côté de Châtelaine, celle-ci est contenue à l'intérieur de la 2e zone du Plan de Zone de 1929. Du côté de Champel, la ville s'étend sur la zone villa.

On recherche ensuite la densité idéale par le recensement de la population dans les quartiers genevois et l'observation de la qualité vie qu'ils abritent. Cette concentration doit être située entre celle des quartiers populaires des Eaux-Vives et de Plainpalais où de 500 à 600 habitants à l'hectare elle est jugée comme «beaucoup trop forte» et celle «plus raisonnable» de 150 à 230 de la ceinture fazyste.

Les quartiers récents de Montchoisy, Saint-Jean ou le long de l'avenue Weber affichent une densité de 400, jugée «très forte,» la densité prévue pour l'ensemble de la ville à l'exception des rues basses et d'une zone de transition entre les quartiers urbains et les villas est donc fixée uniformément à 350 habitants à l'hectare. La population prévue est de 200'000 habitants (+ 68'000).

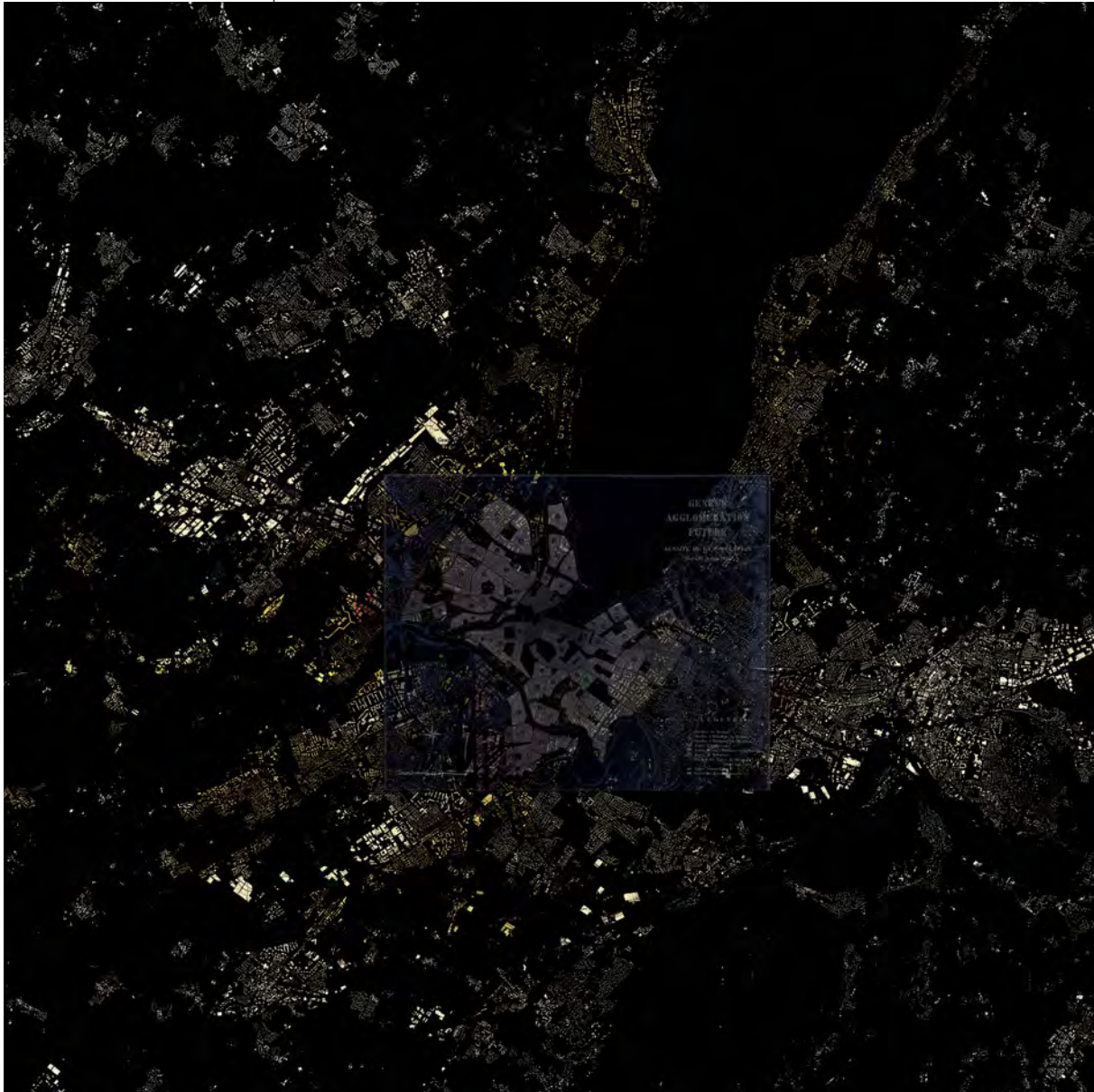
Une innovation réside dans une organisation de la ville par unités de quartier de 8 à 12'000 habitants. Inspirées du modèle anglais, leur but est d'«apporter un renouveau de vie et d'intérêt à la cité» ainsi qu'organiser une plus juste répartition des établissements «de base à la vie civique locale.»

Chacune d'elle est constituée de plusieurs quartiers de résidences «mixtes» ou «pures», afin démanteler «l'enchevêtrement de petites industries, de chantiers d'artisans, d'entrepôts et de garages placés sans ordre.» Ces différents quartiers sont rattachés ou englobent des parcs publics équipés de services locaux.

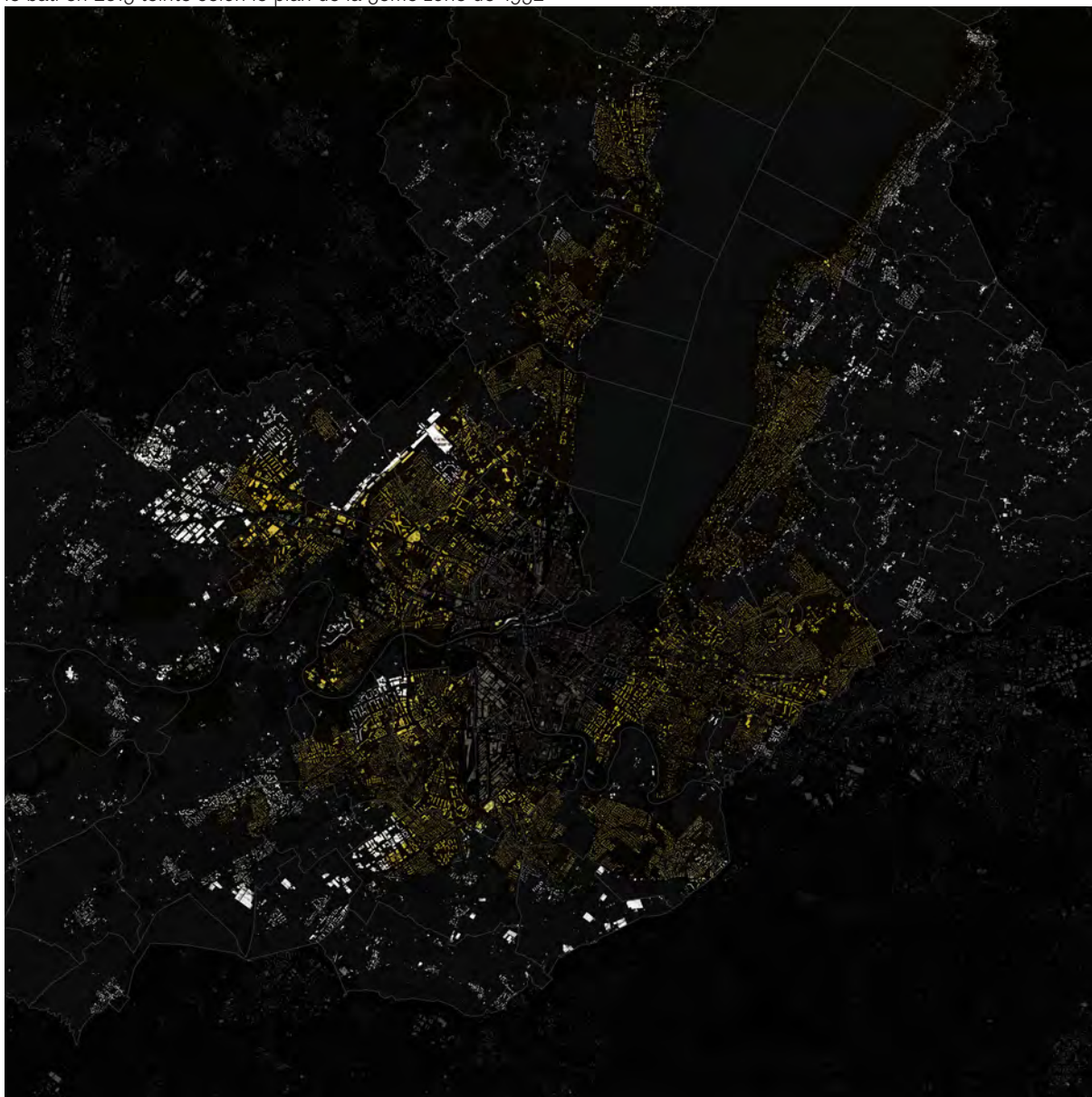
Ce projet peut représenter une interprétation nouvelle des principes contenus dans la loi sur l'extension des voies de communication dans le sens où la ville sera composée comme un collage de quartiers ou de projets dont le rapport donne trois exemples d'aménagements de quartier en cours d'étude.

Deux sont des extensions de la ville, à Vermont et Contamines. Le troisième est un projet de reconstruction du quartier des Eaux-Vives. Ces trois exemples singuliers permettent d'imaginer la diversité de conception des quartiers tout en partageant des fondements communs comme la prédominance des espaces verts, leur rapport à une organisation plus grande des biens publics à l'échelle de la ville et une répartition plus homogène de la population. Densité, formes urbaines, articulation des pleins et vides, de l'espace public, collectif, privé; ces plans d'aménagement posent les principes, qu'on va retrouver dans plusieurs projets des années 50.

les nouvelles limites de la ville zone urbaine selon le plan de densité du Rapport de 1948
le bâti en 2015 teinté selon le plan de zone de 1929



persistance des limites de la zone à bâtir
le bâti en 2015 teinté selon le plan de la 5ème zone de 1952



LES ESPACES LIBRES

«Dans la plupart de nos quartiers populaires, la mère de famille, qui désire passer une ou deux heures dans un parc avec ses jeunes enfants, y renonce en raison du trop long chemin à parcourir dans des rues banales et souvent bruyantes.¹⁵ » Le rapport déplore la répartition inégalitaire, tout comme celle de la densité, des espaces verts dans la ville. On préconise trois choses: la multiplication des parcs, leurs liaisons entre eux par des allées d'arbres et des promenades, dont «l'avenue d'Aire, les Crêts du Petit-Saconnex et les quais de la rade nous en donnent l'exemple» ainsi que l'enchâssement des quartiers dans ce réseau d'espaces verts.

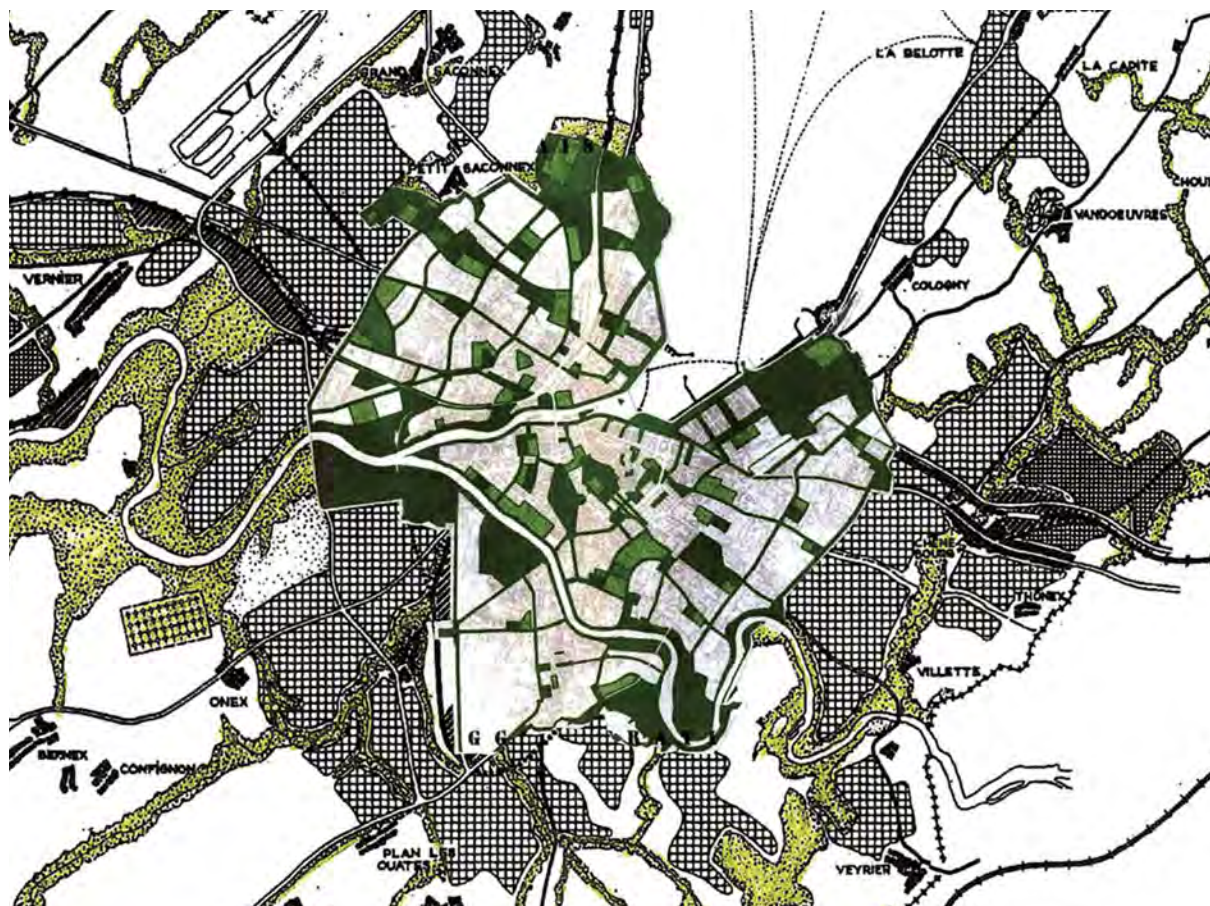
Du centre de la ville vers la campagne à travers une grande variété d'espaces et d'atmosphères: parcs, square, places, centres sportifs, boulevards, mails et enfin des sentiers forestiers ou ruraux. Ainsi, bien qu'il ne possède ni l'étendue, ni la richesse de contenu de la maille des surfaces publiques du 1^{er} plan directeur dont il est l'héritier, le réseau vert aurait aussi permis, dans une moindre mesure, d'assister «à une véritable exposition de l'histoire du territoire *grandeur nature*.¹⁶ »

De plus, ce réseau est préconisé pour ses qualités esthétique et salubre, mais, bien que ce ne soit pas énoncé clairement, aussi pour ses qualités de bien public à tous, comme le suggère l'intégration à cette maille de «zones de verdure publiques construites» constituées par les préaux des écoles, mais aussi les abords d'édifices publics comme l'hôpital, le grand théâtre, les églises, l'université, etc. dont les caractéristiques principales sont plus le caractère «public» que «vert.» S'ajoutent aussi les grandes «campagnes» genevoises qu'on urbanise, dont les maisons de maître sont transformées en école et les jardins intégrés au réseau. On attribue des vertus de cohésion sociale à l'aménagement de lieux partagés où se donne à voir la société dans son ensemble.

VISIONS SUBURBAINES

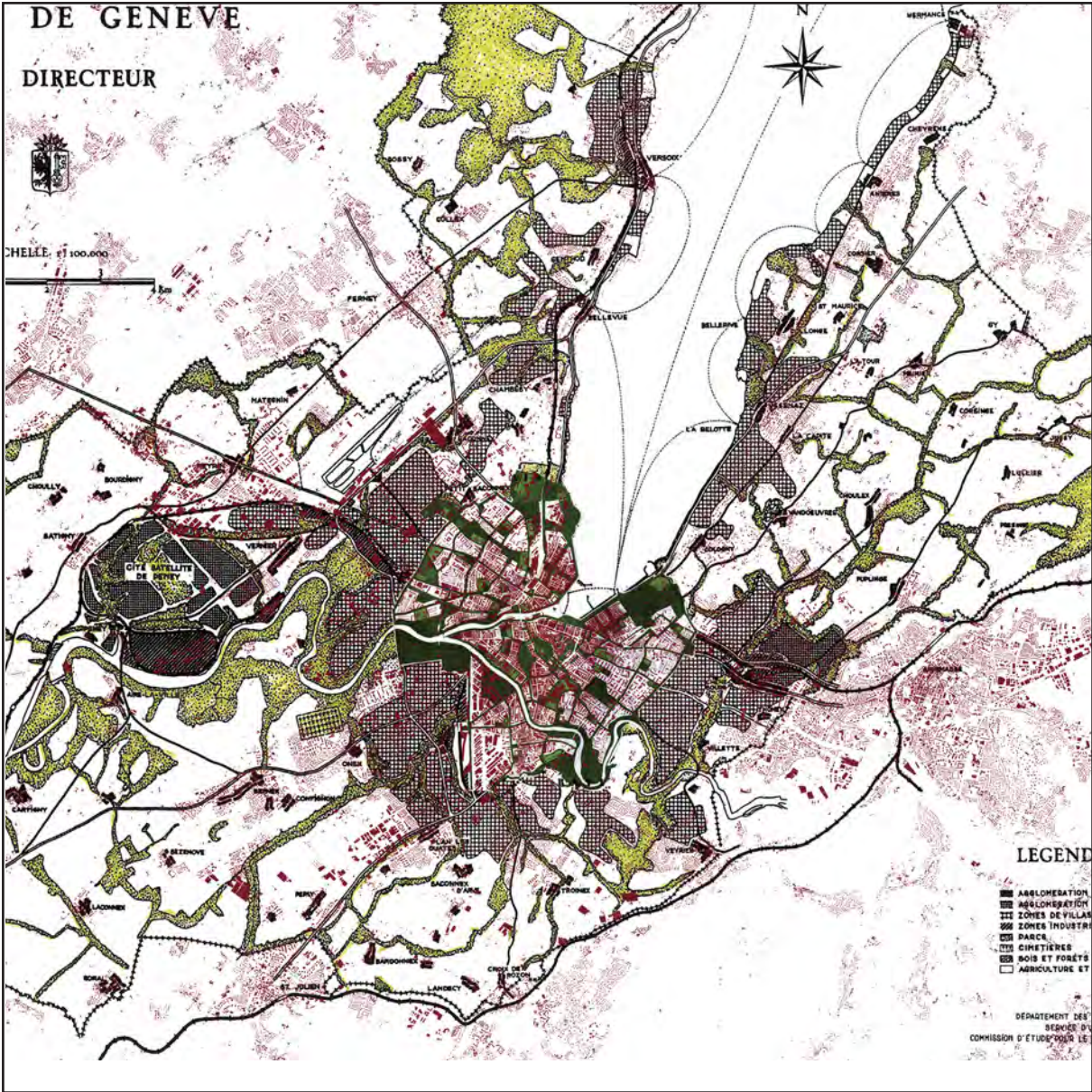
«Schématiquement, on considère la ville comme une entité rayonnant du centre vers la périphérie, et le territoire comme un substrat innervé par des voies hydriques, routières ou ferrées. Le plan semble conçu pour conforter des options préexistantes plutôt que pour prôner des options radicalement nouvelles.¹⁷ » S'appuyant sur les lois à disposition, le plan directeur propose une organisation alternative à celle prévue par le plan de zone. Dans ce projet de ville, on recherche une répartition idéale de la population, on sépare les fonctions: espaces publics, zones de résidences, mixtes, industrielles et commerciales afin d'améliorer l'activité économique et la qualité de vie des citoyens.

De plus, les espaces publics naturels et artificiels jouent un rôle actif et majeur aussi bien dans l'image qu'aura la nouvelle ville que dans le quotidien de ses habitants. Respectueux de l'histoire et des traditions et édulcorés de leur radicalité, les idéaux du mouvement moderne donnent naissance à un projet de ville spécifique à Genève. C'est dans cette recherche d'urbanisme qui permet un équilibre entre les qualités admises de la ville traditionnelle et celles recherchées d'une ville plus ouverte, aérée et proche de la nature que ce situe la dimension suburbaine que préconise le plan de 1948 et dont certains fragments ont été conçus et réalisés durant la période des trente glorieuses.

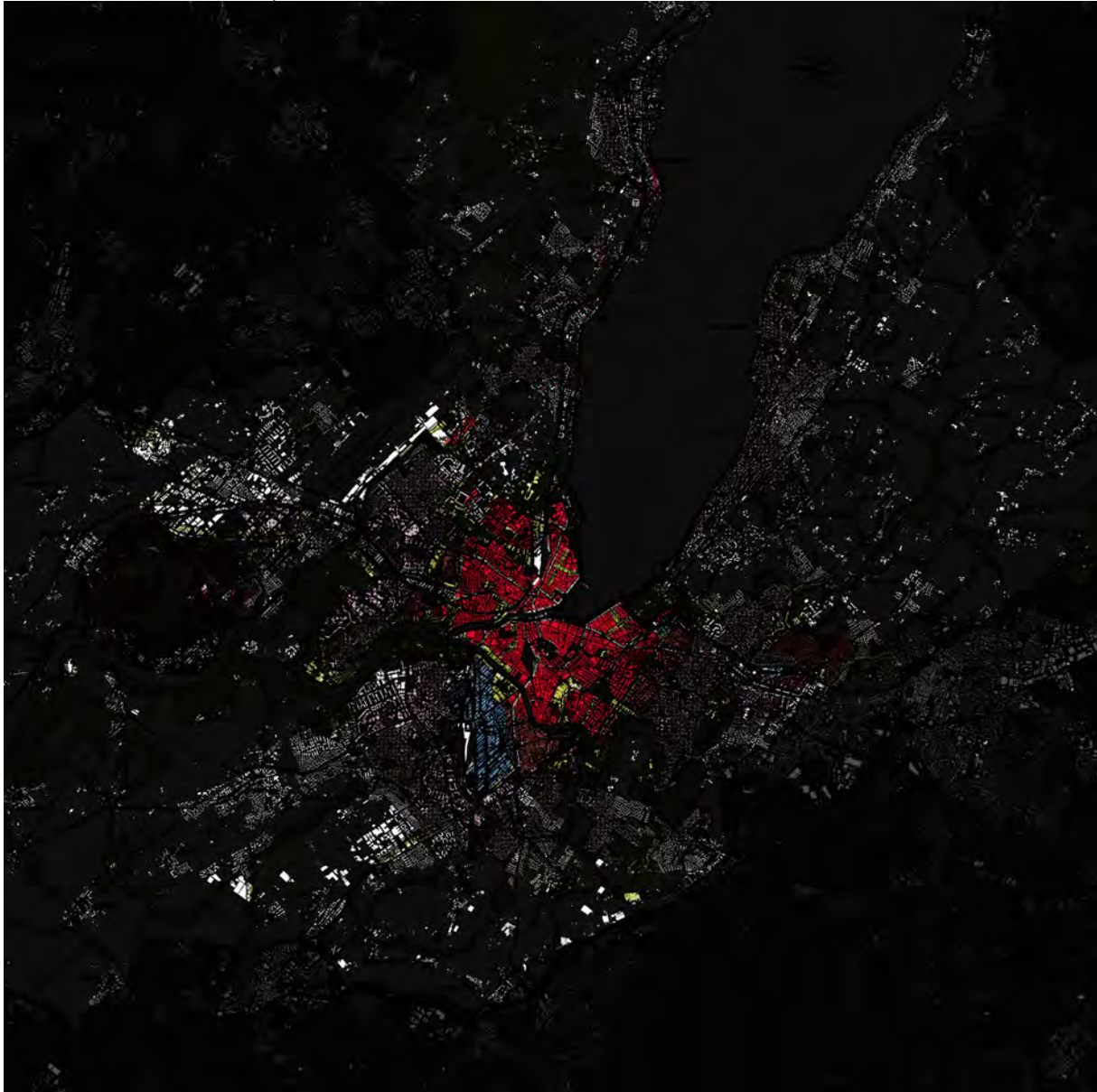


assemblage des surfaces publiques de verdure du plan directeur urbain et du plan directeur cantonal de 1948

persistance du réseau de verdure public



l'explosion urbaine après 1955
le bâti en 2015 teinté selon le plan directeur de 1948





Du rapport de 1948 aux plans Marais

NOUVEAU PLAN DIRECTEUR, NOUVELLE DIRECTION

L'année de sa parution, 1949, correspond à la nomination d'un nouveau chef au Service de l'urbanisme: André Marais, architecte engagé au département des travaux publics depuis 1929. Durant les 17 ans de son mandat, il participera à la conception et défendra la réalisation d'une vision spécifique de la ville dont les principes et l'avancement seront contenus dans une succession de plans qui portent son nom.

LES PLANS MARAIS

De 1945 à 1966, le Service d'urbanisme dirigé par André Marais produit une série d'études systématique pour «renouveler les tissus constitués de la ville, proposer des extensions et développer des cités périphériques. Il se constitue alors un *urbanisme de projet* qui se fonde sur une collaboration entre des bureaux d'architectes et le Service de l'urbanisme.¹⁸» Ces plans sont constitués d'études de quartier à l'échelle 1: 2500 établies sur la base du Plan d'Ensemble du canton de Genève (PE) appelées «Projet d'aménagement.» Ils sont simultanément compilés sous la forme d'un plan dressé au 1: 5000 appelé «Projet d'aménagement de la région urbaine.» À la fin, vertu de la loi sur l'extension des voies de communication de 1929, l'étude est légalisée par un «Plan d'aménagement de quartier» qu'on appelle PLQ d'aujourd'hui.

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DE LA RÉGION URBAINE 1: 1952-1961

En 1952, le Service d'urbanisme dessine un plan pour étudier l'image de la ville à venir dans son ensemble et vérifier plusieurs options *suburbaines* contenues dans le Rapport de 1948. Son graphisme montre une distinction en l'existant et le projeté pour les constructions, mais pas pour les voiries. L'échelle utilisée se situe entre le plan de zone urbain et le plan de quartier et permet la lecture de chaque ensemble bâti, au bâtiment près, avec une différenciation entre les édifices à plusieurs étages et les galettes sur un seul niveau. Un aplat de couleur sur les espaces libres distingue la «région urbaine» de la zone pavillonnaire et agricole. Le plan donne à voir une ville-patchwork composée de tous les quartiers développés par les architectes du Service ou de bureaux privés.

Dans ce but, il est conservé et mis à jour régulièrement, même si des modifications majeures dans le projet ont nécessité d'en dresser deux neufs en 1953 et 1962.

L'échelle et le cadrage de ce plan rappellent le «Plan directeur de Genève, 1935» issu du DTP de Maurice Braillard. Ces deux plans sont conçus comme des «instruments de travail» et partagent l'«objectif principal de créer les conditions fondamentales du développement rationnel et économique de la ville¹⁹» en reflétant les options contenues dans leur plan directeur respectif. Tous deux composés par un «collage» de projets indépendants et potentiellement dissemblables dans leur traitement, ils diffèrent par le message transmis par le dessin. Alors que le graphisme homogène du plan de 1935 visait à tester la souplesse et l'adaptabilité d'une «nouvelle forme urbaine» homogène et ubiquitaire «devant substituer l'îlot traditionnel,²⁰» le plan urbain de 1952 exalte la singularité de chaque quartier qui devra former la ville.

Dans le plan de 1953, l'aplat coloré qui s'étend sur tout le sol urbain permet de se rendre compte de l'ampleur du fond vert et naturel qui émerge entre les figures des bâtiments. Cette verdure étendue constitue l'image de l'application de la densité de 350 habitants par hectare prônée par le Rapport de 1948. S'étendant aussi bien sur le terrain privé que municipal, le tapis vert n'est interrompu que par la coloration *minérale* des voiries urbaines. Représentant les plantations des boulevards comme «connexion de verdure», le vert vient s'immiscer dans le beige de certaines rues. L'absence ou la présence de *galettes* identifiées par leur coloration plus claire permet également de contrôler la position et la répartition des quartiers de résidence «mixtes» et «pures» prévus dans le rapport de 1948.



plans Marais 1952 et 1953



plans Marais 1961

LES PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DE LA RÉGION URBAINE 2: 1961-1963

Le plan de 1961 reflète les nouvelles problématiques qui se sont ajoutées depuis 1948. L'augmentation de la population et la crise du logement qui en résulte sont encore plus fortes que prévus. Le système des voiries s'étoffe d'un réseau de circulation à haute vitesse développé par le prolifique ingénieur routier Jean-Louis Biermann appelé en renfort dès 1956. Concernant le logement, le Service d'urbanisme réalise son incapacité à régénérer les quartiers déjà lotis aussi bien en ville, aux Eaux-Vives ou à Plainpalais que dans les zones pavillonnaires. Cette incapacité étant due à la surenchère spéculative, le Service d'urbanisme réclame, en vain, les mêmes armes législatives qu'en 1935: expropriation et droit de superficie. La cité satellite de Peney reste sur les plans, mais sa fondation, subordonnée au creusement du canal Rhône-Méditerranée est incertaine. On décide donc d'augmenter l'assiette de la ville au-delà des limites prévues.

Pour ce faire, on décline des terrains de la 5e zone à la nouvellement créée 3e zone de développement en 1956. Cette zone partage les mêmes règles de police des constructions que la 3e zone existante, mais son développement est conditionné par des lois motivant la mise sur le marché de logements économiques par des règles et des subventions.

Cette 3e zone s'étend sous la forme de deux bandes de 500 m jouxtant la ville et des poches hors des zones urbaines afin d'y développer des cités satellites à relier au reste de la ville par des transports express. Considérées comme un «palliatif,²¹ » ces cités satellites sont projetées à Meyrin, Lancy-Onex, les Palettes, Chêne-Bourg et la Gradelle. Appelées à l'origine «quartiers satellites,²² » ces cités sont conçues sur le même modèle que les quartiers urbains du rapport de 1948. L'équipement prévu et le règlement de construction sont similaires. Pourtant, par leur population elles auraient dû être traitées comme des «unités de voisinage.»

La sauvegarde des terres agricoles, encore réclamée en 1948, avait été garantie dans le plan de Zone de 1952 en même temps qu'était instaurée une nouvelle zone entre la zone agricole et les trois zones urbaines: la zone 5 A. Le tracé singulier de cette dernière permet assez précisément d'y englober les quartiers satellites dont la construction sera annoncée par André Marais en 1955 ce qui laisse penser que leur planification est antérieure à cette date.

Alors que l'on s'éloigne du plan de 1948 et qu'une commission d'urbanisme sera nommée en 1962 afin d'établir le prochain plan directeur, le graphisme du dernier plan *Marais* est modifié pour faire ressortir par sa couleur verte, le réseau des espaces publics du Rapport de 1948 en opposition aux poches teintées d'ocre des espaces collectifs renouvelant la conviction de la pertinence de cette proposition.

LA VILLE DES GRANDES MAISONS LOCATIVES

«La première remarque qui s'impose, remarque d'ailleurs qui ne peut être faite qu'à Genève, est la hauteur des constructions dans un quartier où l'on se serait attendu à trouver des bâtiments moins élevés.²³ » Le choix de l'immeuble haut comme forme d'habitat privilégiée pour des quartiers de résidence étonnait déjà en 1952. De la fin des années 40 au début des années 50, soit au moment où les architectes et urbanistes cherchaient des modèles pour le développement des quartiers de résidence, ceux-ci ont avancé plusieurs arguments justifiant le recours à des immeubles élevés de 7 à 8 étages sur rez.

Historique: «Il semble qu'il y ait une influence historique sur le mode de résidence genevois. Dans la ville fortifiée du XVIII^e siècle, la plupart des habitations locatives avaient été construites ou rehaussées à 5 ou même 6 étages. Les bâtiments locatifs du XIX^e et XX^e siècle en dehors de la ceinture des fortifications ont, en règle générale, au moins 5 étages. La population est accoutumée au genre de vie qui découle de cette disposition.²⁴»

Paysager et économique: les zones de villas ou les bâtiments peu élevés «détruisent à tout jamais le paysage sans apporter la densité nécessaire à une ville d'une certaine importance [et] ne permettent pas de conserver les hautes frondaisons de notre paysage.²⁵ » De plus, le recours à des formes intermédiaires d'habitat constitue un obstacle en cas d'expansion de la ville: «si un territoire de 5^e zone, construit à raison d'une villa par 1500 m² de terrain environ, est, ultérieurement classé en 3^e zone, la valeur des villas ne constitue pas un obstacle financier tel qu'il empêche l'essor d'un aménagement de 3^e zone. Par contre la difficulté économique serait considérable si l'opération était effectuée en transposant de la zone 4 en zone 3.²⁶ » Il faut encore préciser le refus des tours, partout où elles pourraient altérer la silhouette de la ville comme Honegger et Quétant le recommandent pour le quartier de Contamines dans une étude contenue dans le Rapport de 1948.

Sociologique: «Nous y sommes habitués, et peut-être faut-il y voir, paradoxalement, une des conséquences de notre esprit individualiste qui préfère, là aussi, pour mieux se replier sur lui-même, l'anonymat d'un immeuble aux nombreux logements, à la maison isolée qui engage plus son propriétaire à des contacts avec le voisinage.²⁷ » «Cette conception du logement crée un sentiment d'indépendance qui n'existe dans aucune autre ville; il est fréquent de rencontrer dans l'immeuble des inconnus que l'on ne salue pas toujours et qui sont peut-être des voisins. Ajoutez à cela le caractère réservé des autochtones et la présence de nombreux étrangers et vous aurez un peu l'image de la Tour de Babel.²⁸ »

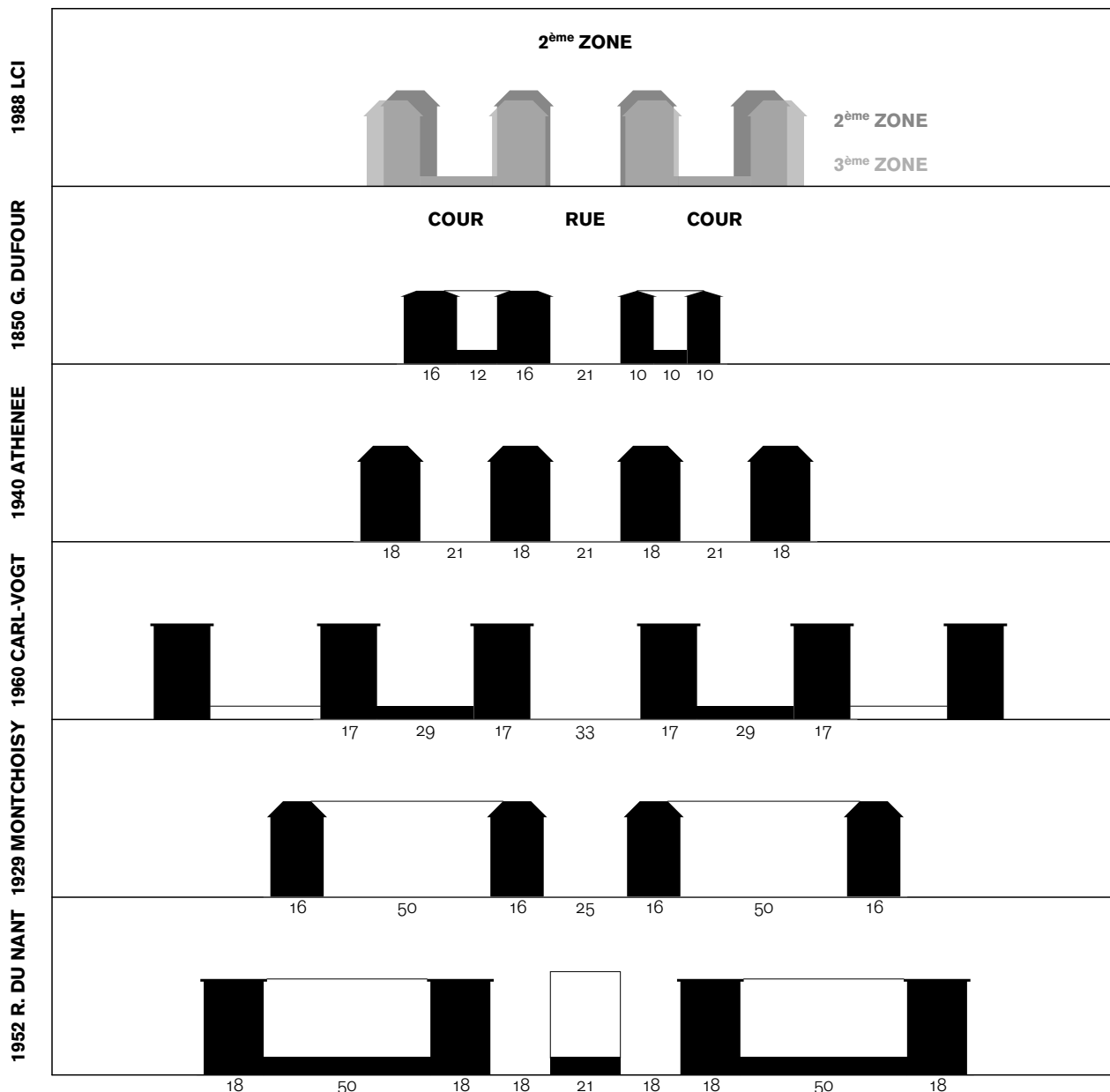
«Il est vrai que certains groupements coopératifs sont constitués de locatifs de deux ou trois étages seulement (Cité Vieusseux, etc.), mais ce genre de bâtiments ne semble pas attirer l'intérêt des constructeurs. Pour l'habitant, les inconvénients de la promiscuité sont peut-être même moins sensibles dans de grands bâtiments espacés les uns des autres que dans de plus petits implantés en ordre plus serré.²⁹ »

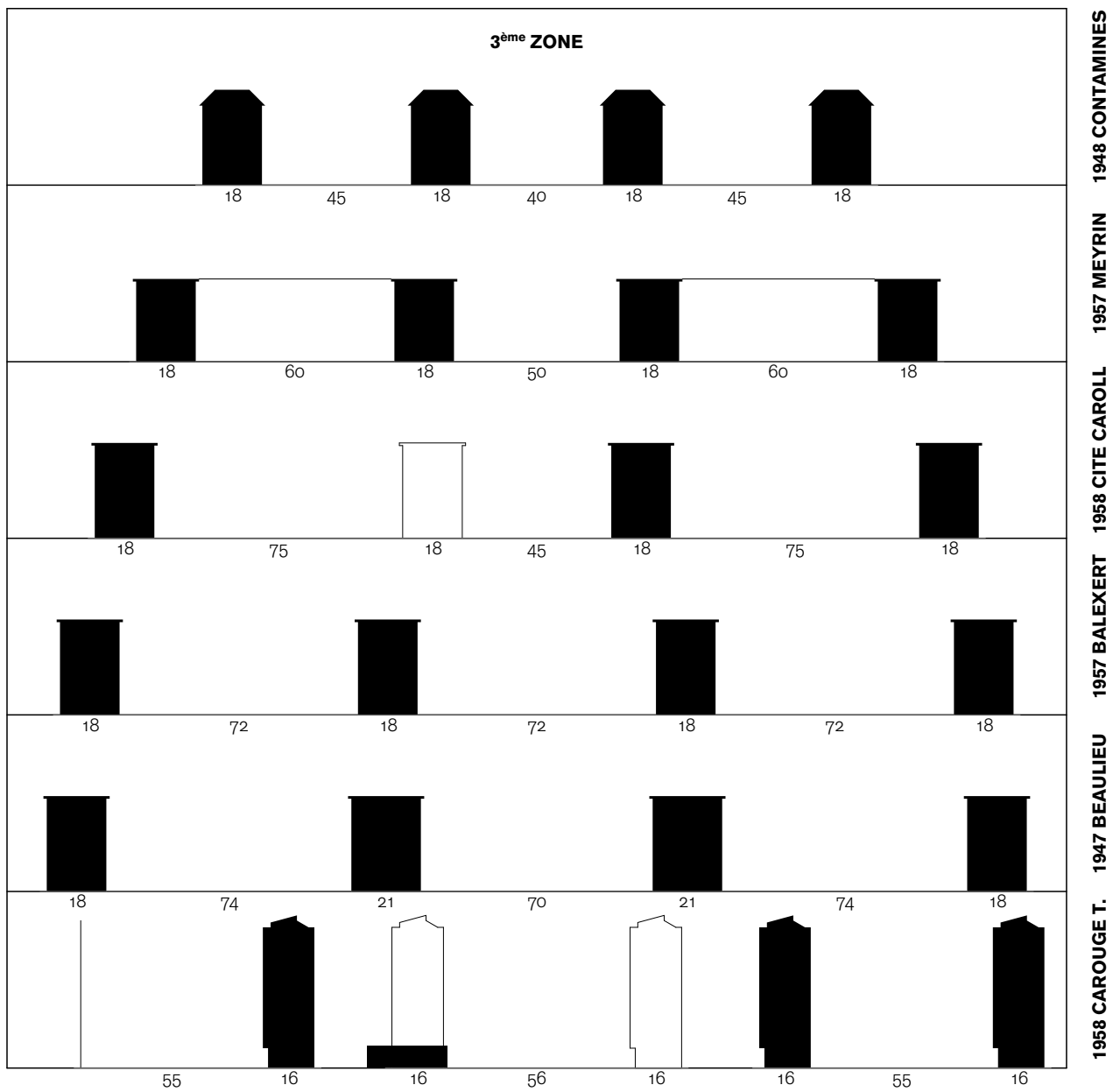
«Forme exceptionnelle d'habitat,³⁰ » c'est un ingrédient essentiel de l'image des quartiers genevois du plan Marais et l'une des cibles privilégiée des critiques contemporaines. On lui attribue, avec raison, d'être l'image hégémonique d'une approche spéculative et quantitative du développement de la ville, de rendre ses habitants anonymes par leur échelle, d'empêcher l'appropriation des espaces extérieurs, qu'ils soient privés ou collectifs. Enfin de ne plus répondre aux aspirations des habitants recherchant un mode de vie *au vert*, car «Il faut reconnaître que [...] les réalisations genevoises sont fondées sur des principes et des modèles renvoyant, ici encore, au caractère strictement urbain du canton.³¹ »

En effet, les modèles de quartiers de résidence du Rapport de 1948 devant être appliqués aux extensions de la ville, à ses quartiers centraux et par la suite à ses quartiers périphériques sont souvent des *anachorisme*. Ce dernier terme désigne, par analogie à l'anachronisme, «le sentiment d'habiter un lieu/territoire/espace qui ne serait pas dans le *bon* espace, dans le *bon* cadre, dont la place paraît paradoxale, inappropriée.³² » Cet aspect constitue en même temps la richesse et la malédiction de cet urbanisme. Comme on va le voir, l'implantation de ces quartiers aux principes *suburbains* dans les quartiers centraux, comme à Carl-Vogt ou aux Eaux-Vives, apporte une ouverture bienvenue et le plaisir du contraste entre le dégagement depuis l'appartement et le confinement de la rue. Dans les quartiers d'extension, ils permettent la jouissance simultanée de la «tranquillité» et de la «proximité de la *ville*.³³ » Les quartiers «satellites», Meyrin, Onex, en revanche, sont à la fois «trop» et «pas assez» urbains, on n'y profite, à priori, ni des avantages de la périphérie ni de l'*urbanité* de la ville. Néanmoins, la qualité des architectures et la clarté des implantations permettent d'imaginer des stratégies appropriées pour les réinterpréter.

Mais les principes appliqués à toute la ville ne se limitent pas qu'à des typologies communes, car partout où elles sont implantées elles s'accompagnent des mêmes hiérarchies et distinctions entre les espaces ouverts qui caractérisent les quartiers traditionnels.

Dimensions de l'espace entre les immeubles dans les zones urbaines





1948 CONTAMINES
 1957 MEYRIN
 1958 CITE CAROLL
 1957 BALEXERT
 1947 BEAULIEU
 1958 CAROUGE T.

L'ESPACE OUVERT, LA LCI, LA «COUR» ET «LA RUE»

La majorité des quartiers du plan Marais semble constituée par la simple juxtaposition d'immeubles sur un tapis vert uniforme. Pourtant les espaces verts publics sont très divers et il en va de même du caractère de l'espace entre les constructions qui est souvent différencié par un traitement spécifique, un usage particulier ou par des pratiques induites par la typologie de l'immeuble.

À l'échelle du Plan d'aménagement urbain ou de quartier, ces nuances ne sont pas perceptibles, et projettent une image d'uniformité trompeuse.

Les séries de barres doivent être lues comme autant de variations sur les thèmes de l'organisation entre rue et cour ancrée dans la LCI et la recherche d'une ouverture progressive de l'îlot.

On peut comprendre celle-ci en observant le travail de Maurice Braillard. «L'expression *de l'îlot à la barre*, en effet, loin d'exprimer un processus mental reconstruit a posteriori, décrit exactement le chemin parcouru par Braillard. Dans son cas, le système de barres parallèles posées en série ne découle pas de l'addition d'unités élémentaires, mais d'une modification de la cour, comme les projets de Montchoisy et de Quito le montrent bien.³⁴ » Même si les architectes genevois n'ont pas tous suivi le même cheminement projectuel que Braillard, il faut admettre que les séries de barres caractéristiques du plan Marais sont souvent conçues comme des séries de variation sur l'*îlot*.

Dans le Plan d'aménagement de la région urbaine de 1953, aux Eaux-Vives, ou le long de l'avenue de Malagnou, il y est possible de voir des couples de barres reliées par un corps bas et similaire au projet par Braillard d'un «couple d'immeubles d'habitation prévu aux Délices [où] les corps de bâtiments rectilignes et parallèles sont reliés au rez-de-chaussée par une ligne d'arcade, surmontée à l'étage par une pergola allant d'un immeuble à l'autre. À partir du deuxième étage, en revanche, les deux immeubles demeurent indépendants; le dispositif de la cour se dissout ainsi complètement.³⁵ »

Il s'agit donc d'une forme d'îlot partiel, offrant une lecture différenciée si on se trouve dans un appartement, dans la cour où dans la rue. Alors que dans ces projets la cour se distingue encore de la rue par une limite construite, sur un ou deux niveaux, la dissolution augmente dans les ensembles où l'on ne peut compter que sur une «rangée d'arbres pour accomplir, très faiblement d'ailleurs, la fonction de lien visuel entre les immeubles [et dont] le plan-masse suggère la possibilité d'un prolongement de la série par l'addition d'un troisième immeuble-barre et par l'aménagement d'un nouveau jardin.»

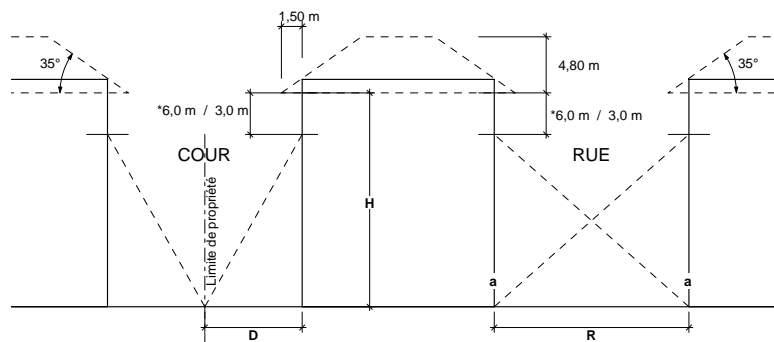
Dans un système d'îlot ouvert comme à Montchoisy, ou d'îlot partiel comme aux Délices, il est facile de distinguer la cour de la rue par leur position respective et leurs dimensions, la cour étant plus large que la rue. Que se passe-t-il quand ces dimensions s'harmonisent?

Règlement d'application de la LCI

RAPPORT GABARITS
DISTANCES SUR RUE ET SUR COUR
1ère, 2ème, 3ème ZONES

CROQUIS N° I

1ère ZONE	L.C.I.	19 21 36 45	R.C.I.	21 226
2ème ZONE	L.C.I.	23 25 36 45	R.C.I.	21 230
3ème ZONE	L.C.I.	27 29 36 45	R.C.I.	21 234



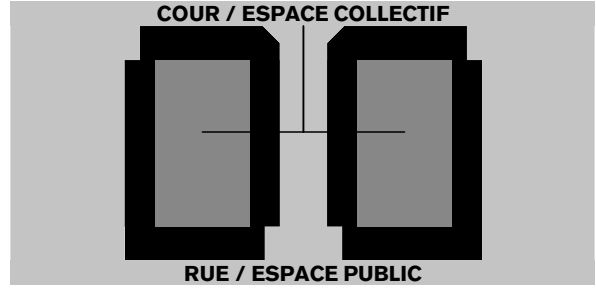
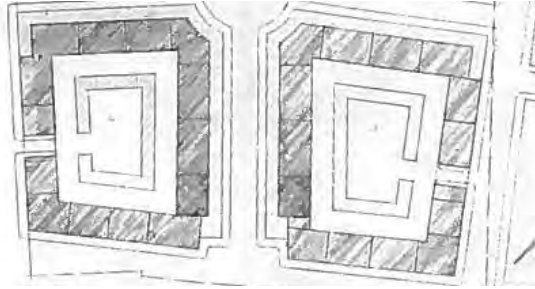
Dans un système d'îlot ouvert comme à Montchoisy, ou d'îlot partiel comme aux Délices, il est facile de distinguer la cour de la rue par leur position respective et leurs dimensions, la cour étant plus large que la rue. Que se passe-t-il quand ces dimensions s'harmonisent ?

Dans des ensembles, comme à Contamines ou à Beaulieu, formés d'une série d'immeubles perpendiculaires à une rue et d'écartement identique entre eux, la LCI induit une qualification de l'espace définie par deux barres. On peut y identifier, par l'usage, des espaces de rue et de cour. L'espace «rue» permet généralement l'accès aux immeubles, on y trouve aussi des parkings ou des commerces. L'espace «cour» est généralement un jardin d'agrément pour les locataires en offrant des équipements collectifs ou simplement du silence et du dégagement. Si le caractère du vide s'uniformise pour devenir une série de jardins comme à Balexert et que cette uniformisation est renforcée par la transparence des entrées et les typologies des appartements, on retrouve tout de même cette distinction entre un espace «rue» construit sur un parking et un espace «cour» en pleine terre. La LCI a été conçue pour régler les rapports entre les espaces urbains constitués par l'opposition entre rue et cour et cette qualification des espaces se retrouve même dans les immeubles isolés qu'on serait presque amené à considérer comme des *demi-îlots* en termes d'espaces extérieurs.

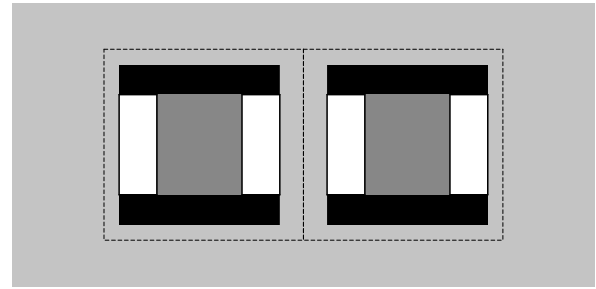
Rien dans la loi n'oblige ni n'incite à traiter les espaces extérieurs d'une certaine manière, pourtant l'opposition rue-cour qu'elle suggère est quasi universellement respectée sur tout le territoire de la ville lui offrant une porosité peu perçue quoique très pratiquée au quotidien.

Rue, cour, immeubles...
Variations sur le thème de l'îlot genevois

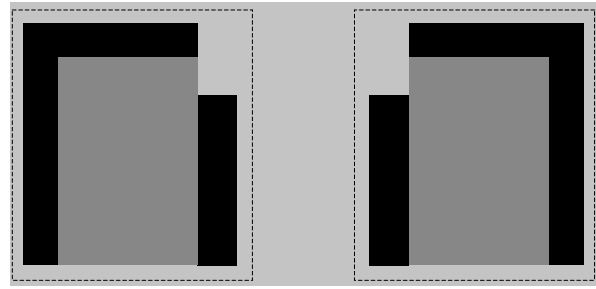
1926 MONTCHOISY
(PROJET)



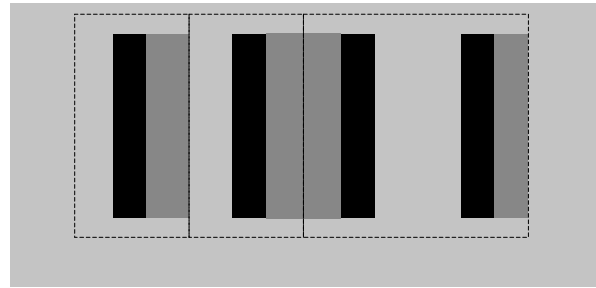
1923 EAUX-VIVES
(PROJET)

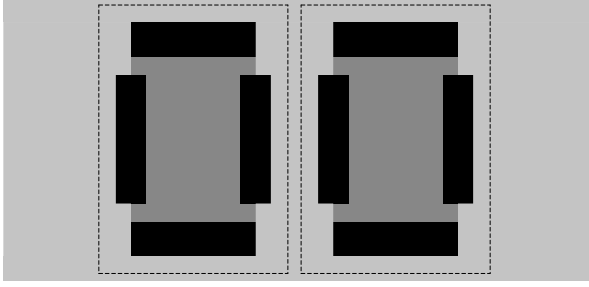
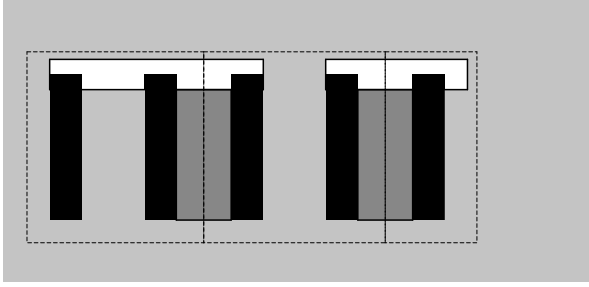
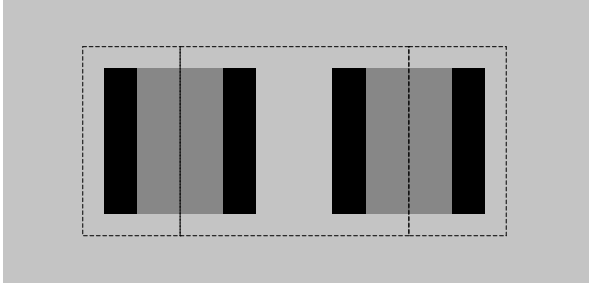
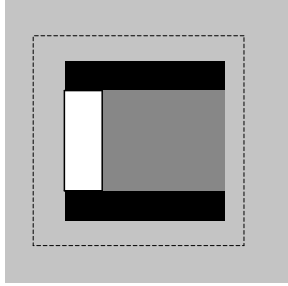
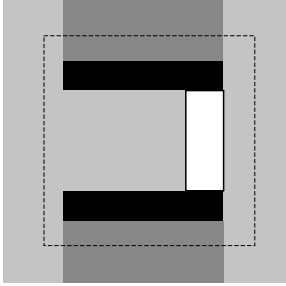


1947 BEAULIEU



1948 CONTAMINES





1980-1960 FLORISSANT

1948 CONTAMINES

1960 CARL-VOGT

1929 MONTCHOISY



Les réalisations du plan Marais

UNE IMAGE FRAGMENTÉE

On éprouve quelque difficulté à retrouver la cohérence des éléments du Rapport de 1948 dans la ville représentée par le plan Marais. À son tour, celui-ci a été réalisé de manière fragmentaire et la perception des logiques qui le soutenaient est désormais peu possible. Pourtant, ces fragments construits sont nombreux et le caractère si particulier de ces quartiers existe. Ainsi, ayant compris les intentions qui ont présidé à ces réalisations, il est possible d'aborder les matériaux qui les constituent avec une perspective différente de l'abjection générale pour cet urbanisme considéré, à juste titre, comme simpliste. Une fois identifiées les différentes pièces de ce puzzle, chacun peut, par un effort d'imagination en restituer l'image globale d'une réalité alternative.

LE RÉSEAU DES «ZONES DE VERDURE PUBLIQUES»

La grande majorité des parcs publics prévus dans le Rapport de 1948 ont été réalisés pendant la période Marais et sont assez remarquables pour plusieurs raisons. Comme le travail sur les zones de résidence, il s'agit d'un compromis entre tradition et modernité. L'objectif était triple: doter la ville de zones de verdure, en faire des centralités civiques en y intégrant les écoles et les lier dans une maille. Ce projet *moderniste* est en fait inspiré par des exemples, en effet, on poursuit la politique d'acquisition des grandes propriétés genevoises dont on trouve des exemples depuis le XIXe siècle afin de les offrir à la population quand elles ne sont pas léguées par leur propriétaire. Depuis cette époque également on y installe des écoles offrant des espaces aux sociétés locales. Concernant le réseau, il est dans la filiation du projet de «surfaces publiques» du plan Directeur de 1936 et, dit le Rapport, inspiré des quais de la rade formant une séquence de parc continue de la rive gauche à la rive droite.

Les deux premiers objectifs sont réalisés par l'enchâssement des parcs et des habitations dans un même plan d'aménagement selon des solutions urbanistiques variées qui préservent le patrimoine végétal et bâti en lui insufflant un nouveau rôle dans la ville.

Le réseau est aujourd'hui imperceptible. Il est possible de parcourir la grande séquence de la rive droite constituée des parcs Cromptes, Beaulieu, Chandieu et Trembley de l'arrière de la gare à l'ensemble de la Tourelle. Les liaisons devant être constituées par des boulevards sont inachevées et ne jouent pas le rôle prévu. Les boulevards de la Fontenette, des Promenades, d'Aire, la rue Dancet ou la séquence formée par les parcs de la place d'Arme et de l'avenue de la Praille en sont les exemples construits.

Enfin, il faut rajouter la porosité qui n'est pas montrée par le plan et qui est permise par les espaces de rue le long des immeubles de logement.





Les boulevards

Aïre

Dancet

Promenades

La Fontenette

Place d'Armes

Hoffmann



la porosité de l'espace rue

Parc Bertrand

Montchoisy



les quartiers de Beaulieu et des Contamines



UN AMÉNAGEMENT MODÈLE 2: CONTAMINES

Le quartier de Contamines constitue le premier exemple de quartier de résidence contenu dans le Rapport de 1948. Conçu pour loger 5000 habitants avec une densité de 300 habitants à l'hectare, il prend place sur un terrain limité par 4 routes existantes et occupé par des villas et deux immeubles. Jean-Jacques Honegger et Francis Quétant développent le projet.

La composition est articulée par un axe central où un parc est imaginé. Ce type de composition avait été introduit à Genève par Bernoulli en 1928 et développé par Braillard dans ses projets. «Ce dispositif semble indiquer la persistance d'une approche Beaux-Arts de la composition architecturale qui est en revanche étrangère, par exemple, aux architectes rationnels³⁶ [...]» Il permet aussi la préservation du patrimoine végétal et construit des grandes propriétés genevoises et sa mise en valeur dans le réseau des espaces publics.

Cet espace public peut prendre la forme d'un parc comme à Beaulieu ou à Meyrin. De boulevards plantés, ou ponctués de tours comme aux Eaux-Vives ou dans le projet de la cité nouvelle d'Onex. Ou d'une place publique dans l'ensemble des tours de Carouge.

En position centrale, la connexion du parc central avec le reste de la maille doit se faire en passant devant les immeubles, on comprend dès lors l'importance de la distinction rue-cour de la LCI. L'espace «cour» est collectif et privé. Il est protégé par une barrière permettant son appropriation, ne serait-ce que comme espace silencieux, et qui empêche le passage.

C'est donc l'espace «rue,» qui assure la continuité de l'espace public prévue dans le Rapport de 1948 et son enchâssement avec les quartiers d'habitation.



SOLUTION A



SOLUTION B

Implantations réglées par un espace majeur



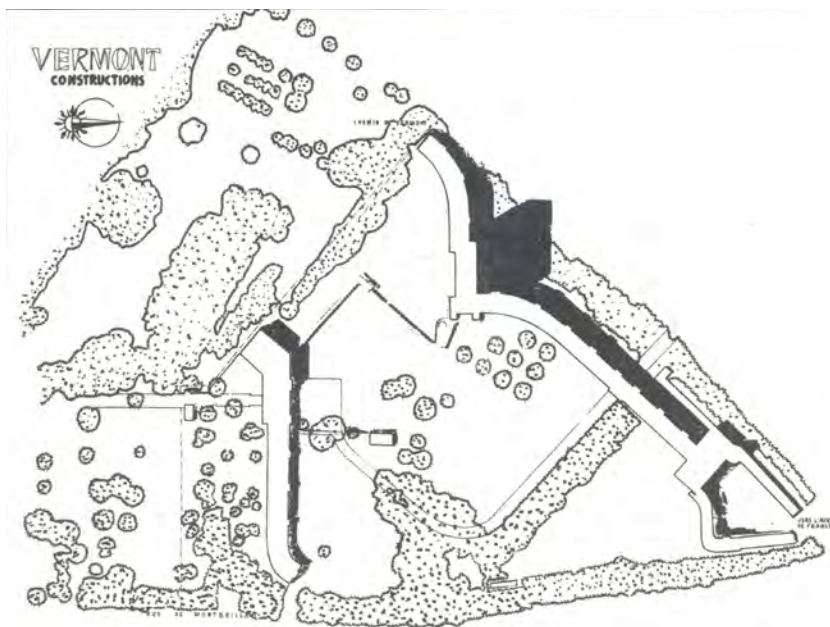
les tours de Carouge



Meyrin

UN AMÉNAGEMENT MODÈLE 2: VERMONT

La deuxième forme urbaine du plan Marais est *l'ensemble périmétrique* dont le principe est introduit à Genève par Eugène Beaudoin. «Une des caractéristiques principales de ce modèle est la volonté de regrouper de manière harmonieuse des entités distinctes, avec des gabarits et des systèmes distributifs divers, articulées le long d'une ligne serpentine en périphérie du parc, de manière à en préserver l'arborisation.³⁷ » Comme le modèle Contamines, il permet la sauvegarde des arbres et du bâti patrimonial et leur intégration dans la maille des espaces publics. Ce modèle sera aussi déployé dans des contextes variés, mais toujours en bordure de la ville. La différence majeure est qu'il n'offre pas d'espace collectif aux habitants des immeubles. La cour devenue parc, tout est mis en œuvre typologiquement afin d'en garantir l'appropriation par toute la ville. Paradoxalement, c'est un modèle d'habitat très urbain, l'absence d'espace collectif appropriable étant une caractéristique de la ville traditionnelle. Il existe tout de même une solution pour combler cette lacune: investir la toiture des immeubles. Ainsi, à côté ou au-dessus des habituels penthouses, à Budé ou au Lignon, Georges Addor prévoit des piscines privées pour les habitants.



les quartiers de Budé et de Vermont



Implantations périmétriques Habiter autour un parc public

1947 VERMONT



1956 MORILLON-PARC



1955 ONEX-PARC



1963 LE LIGNON





1850 MONT-BLANC

1952 RUE DU NANT

1958 BUDE

1964 LA TOURELLE

la cité Carl-Vogt et la rue du Nant

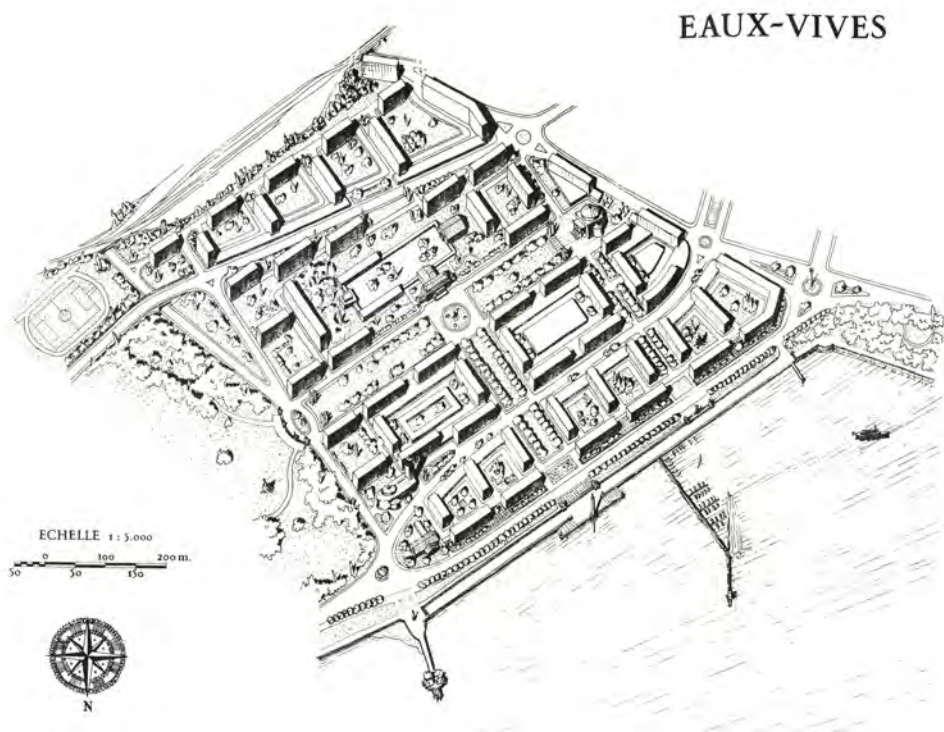


UN AMÉNAGEMENT MODÈLE 3: LES EAUX-VIVES

Le rapport de 1948 introduisait un troisième modèle d'ensemble urbain: les quartiers mixtes. Il s'agit de conserver et de répartir sur le territoire de la ville les activités compatibles avec la résidence comme l'artisanat, les garages, les petites fabriques, etc. Le projet pour la reconstruction des Eaux-Vives en constitue le prototype. Dans ce projet, non réalisé, on trouve plusieurs motifs dont on peut également retrouver des fragments.

En haut et en bas du projet de quartier, les séries de barres placées perpendiculairement à la rue sont reliées par une construction basse à front de rue affectée au commerce ou à l'artisanat. C'est la solution visible au Boulevard Carl-Vogt.

Au centre, les barres forment des îlots. Dans ces cours, aux dimensions similaires aux espaces libres proposés pour les quartiers de résidence, on y installe la petite industrie. Le principe a été appliqué dans le projet de la Rue du Nant, aux Eaux-Vives.





Épilogue

BILAN

Quel regard peut-on porter sur la pratique architecturale et urbanistique genevoise à la lumière des principes et des dispositifs du Rapport de 1948 et du plan Marais?

Pris dans son ensemble, la ville du plan Marais est considérée aujourd'hui comme une référence dépassée, on se réjouit par exemple que les quartiers du XIXe siècle n'aient pas été complètement démolis ou que le réseau des voies rapides prévu par Biermann n'ait pas été construit. Pour les politiques, les architectes ou le public, cette ville est un épouvantail.

Si on observe les différents principes individuellement, le regard est plus nuancé.

LES ARCHITECTURES

Il existe aujourd'hui du côté de la critique une reconnaissance des qualités constructives. Celle-ci gagne progressivement le monde professionnel et politique. On documente, on étudie, on protège. Pour le public, ces architectures demeurent un repoussoir quand bien même elles sont appréciées par leurs habitants. «Le plan de l'étage type de l'immeuble HLM genevois se compose par conséquent de deux appartements de quatre pièces disposés de part et d'autre d'une cage d'escalier centrale entourée de murs porteurs. La travée d'environ 6 mètres de large permet de répartir le groupe "cuisine, coin à manger et séjour" le long d'une des façades, alors que les chambres s'alignent

sur la façade opposée. Un simple déplacement du mur entre appartements offre la possibilité de combiner deux logements de trois et cinq pièces en lieu et place de deux appartements de quatre pièces. [Dans des ensembles de standing] l'adaptation [...] aux exigences d'une clientèle aisée s'effectue par la seule augmentation de la largeur de la travée, qui passe d'un peu plus de 6 mètres à 7.5 mètres. [...] Le degré de confort ne se mesure donc plus en termes de caractéristiques spatiales particulières, mais bien en fonction de données strictement métriques et par des surplus d'équipements, comme le nombre de salles d'eau. Cette tendance conduira, par la suite, à des plans d'appartements qui multiplieront les salles de bains et les locaux de service à tel point que les proportions entre les espaces servis et servant s'inverseront au profit de ces derniers.» Les contraintes financières et, paradoxalement, leur habitabilité éprouvée ont mené à une généralisation de ces appartements standard des années 50 indifféremment du contexte ou «des classes sociales auxquelles ils sont destinés.³⁸ » Peu d'alternatives ont été développées, on recherche plutôt à réinterpréter le type par des hybridations avec d'autres solutions spatiales économiquement compatibles pouvant générer d'autres usages comme l'adjonction d'un studio indépendant pouvant servir de bureau, le travail sur les espaces extérieurs, les circulations collectives...

LES ESPACES OUVERTS

Dans la production générique, le duo législatif rue-cour ou son avatar suburbain jardin-parking reste la norme dans la qualification des espaces. Une réforme récente de la Loi générale sur les zones de développement incitera désormais les propriétaires à rendre publics leurs espaces extérieurs. Dans l'architecture dite *savante*, on peut observer deux tendances: la première serait un renforcement de la différence entre les deux espaces en retrouvant par exemple des proportions traditionnelles pour les espaces assimilés à des rues ou un travail sur le caractère des espaces plus collectifs. La seconde, inverse, vise à une homogénéisation du caractère des espaces tout en y ménageant des usages différenciés. Le plan directeur cantonal prévoit toujours le réseau d'espaces verts et publics.

LES QUARTIERS

Selon Bruno Marchand, le plan directeur de 1948 «sera considéré comme assez mineur, avec le recul [...], mais il reste intéressant sur deux points: en travaillant quartier par quartier, il est plus humain et rompt avec la méthode radicale de Braillard qui planifiait pour toute la ville. Et il ouvre une vaste réflexion sur le droit de superficie.³⁹ » Le travail par quartier reste ancré dans la pratique et dans la Loi sur l'extension également réformée récemment pour plus de souplesse. Comme par le passé, le

plan de quartier permet toujours un dialogue entre les autorités et les promoteurs privés. En revanche, la composition des plans de quartiers s'est grandement diversifiée en complexifiant le patchwork du tissu bâti. Aux traditionnelles barres et ensembles articulés sont venus s'ajouter les *plots* et le retour de l'îlot à cour réalisant un peu plus le rêve d'une ville que l'on traverse en assistant à une exposition grandeur nature de l'esprit humain dans toute sa variété.

L'IMAGE DE LA VILLE

Par un hasard de l'histoire, l'image issue de la réflexion des architectes s'est grandement réalisée et leurs intentions demeurent étrangement actuelles... Nonobstant plusieurs erreurs de jeunesse, ils avaient traité de tous les thèmes actuels: les quartiers de résidence suburbains, les quartiers mixtes, les règles de l'espace non bâti, l'arbitrage nécessaire entre progressisme et tradition, le rapport à l'histoire... Leur vision, un peu dédaignée, peu marquante, fruit de consensus et de résignations, un peu urbaine, mais surtout très verte, s'est effectivement révélée être l'image de la ville suisse du XXI^e siècle.

Références

- ¹ République et Canton de Genève, Genève Envie, février 2013, intro
- ² Département des travaux publics, Rapport de la Commission d'étude pour le développement de Genève, Genève, 1948, préface
- ³ Ibid.
- ⁴ DAEL et CRR, Projet d'urbanisme pour Genève, Genève, 2003, p.3
- ⁵ E. Cogato Lanza, Maurice Braillard et ses urbanistes, Genève, 2003
- ⁶ Département des travaux publics, Rapport de la Commission d'étude pour le développement de Genève, Genève, 1948, p.5
- ⁷ Recueil systématique genevois (rs/GE) Etat au 31 décembre 2015
- ⁸ Camille Martin, *Le problème de l'extension des villes modernes*, B TSR, n°9, 1917, p. 90 in DAEL et CRR, Projet d'urbanisme pour Genève, Genève, 2003, p.32
- ⁹ E. Cogato Lanza, Maurice Braillard et ses urbanistes, Genève, 2003, p.91
- ¹⁰ Département des travaux publics, Rapport de la Commission d'étude pour le développement de Genève, Genève, 1948, préface
- ¹¹ E. Cogato Lanza, Maurice Braillard et ses urbanistes, Genève, 2003
- ¹² Ibid. p.91
- ¹³ Département des travaux publics, Rapport de la Commission d'étude pour le développement de Genève, Genève, 1948, préface

- ¹⁴ Ibid.
- ¹⁵ Ibid. p.63
- ¹⁶ DAEL et CRR, *Projet d'urbanisme pour Genève*, Genève, 2003, p.76
- ¹⁷ Ibid. p.88
- ¹⁸ A. Léveillé, *Genève, un siècle et demi de projets d'urbanisme*, Tracés, n°15-16, 2011, pp. 13-23
- ¹⁹ E. Cogato Lanza, Maurice Braillard et ses urbanistes, Genève, 2003, p.123
- ²⁰ Ibid. p.125
- ²¹ A. Marais, « Faut-il étendre les zones urbaines de Genève ? », BTSR, 1955
- ²² Ibid.
- ²³ Anonyme, *A Genève : le nouveau quartier de Vermont : architectes Bordigoni, Gros et de Saussure*, Habitation, 24, 1952 p.10
- ²⁴ A. Marais, *Quelques aménagements urbains caractéristiques et le problème des zones de la ville de Genève*, Werk, 1952
- ²⁵ Plan d'aménagement de Budé, cité par G. Marino, Georges Addor Architecte, 2015
- ²⁶ A. Marais, *Quelques aménagements urbains caractéristiques et le problème des zones de la ville de Genève*, Werk, 1952
- ²⁷ Anonyme, *A Genève : le nouveau quartier de Vermont : architectes Bordigoni, Gros et de Saussure*, Habitation, 24, 1952 p.10
- ²⁸ A. Hoechel, *L'habitation à Genève*, Werk, 1952
- ²⁹ A. Marais, *Quelques aménagements urbains caractéristiques et le problème des zones de la ville de Genève*, Werk, 1952
- ³⁰ Ibid.
- ³¹ I. Charollais, *L'architecture à Genève 1919-1975* p.219
- ³² Définition issue d'A. Merle, *Le Piémont géographie*, Thèse de l'université de Grenoble, 2015
- ³³ Plaquette de vente, www.immobilieregeneve.ch
- ³⁴ E. Cogato Lanza, Maurice Braillard et ses urbanistes, Genève, 2003, p.182
- ³⁵ Ibid. p.183
- ³⁶ Ibid. p.68
- ³⁷ I. Charollais, B. Marchand, M. Nemeč, *L'urbanisation de la rive droite*, Ingénieurs et architectes suisses, 1993
- ³⁸ I. Charollais, *L'architecture à Genève 1919-1975* p.215
- ³⁹ I. Languin, *Un siècle pour moderniser les Eaux-Vives*, Tribune de Genève, 01.08.2014

Crédit iconographiques

Photogrammes

pp.2, 22, 36 et 46, RTS, la première cité satellite, continent sans visa, 1965

p.6, J-L. Godard, Le petit soldat, 1963

p.14, A. Tanner, Jonas qui aura 25 ans en l'an 2000, 1976

Photos aériennes

pp. 40, 43, 44, Bing maps

Photos rue

pp. 38-39, Google Street

Photos satellite

pp. 34-35, SITG

Photos route de Florissant

sup. B. Marchand, M. Nemeč, S. Nemeč-Piguet, Jean-Marc Lamunière, regards sur son oeuvre, Genève, 2007

inf. M. Jacquet dir. Des Alpes à la mer, l'architecture d'André Gaillard, Lausanne, 2005

Les plans et assemblages de plans du département des travaux publics ont été fournis par Alain Léveillé du CRR à Genève.

Qu'il en soit ici remercié.